



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES ET CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Projet ICAT en République de Guinée

.....

**ANALYSE ET IDENTIFICATION DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR UN
SYSTEME MRV NATIONAL POUR UN PARTAGE DES DONNEES EFFICACES ET
DURABLES**

Rapport final

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Rapport #1 - ANALYSE ET IDENTIFICATION DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR UN SYSTEME MRV NATIONAL POUR UN PARTAGE DES DONNEES EFFICACES ET DURABLES

AUTHOR

Dre Saran CAMARA, consultante nationale

07 April 2025

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Republic of Guinea. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Republic of Guinea and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of the Republic of Guinea.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



CIF CHILDREN'S
INVESTMENT FUND
FOUNDATION



F Federal Ministry
Republic of Austria
Climate Action, Environment,
Energy, Mobility,
Innovation and Technology



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
I. Contexte et justification.....	6
II. Objectifs.....	7
III. Méthodologie.....	7
IV. Gouvernance climat de la République de Guinée.....	8
V. Processus d’inventaire des GES.....	12
VI. Communications nationales et Rapport biennal actualisé initial.....	13
VII. Contribution Déterminée au niveau National (CDN).....	14
a. La CDN.....	14
b. Composante atténuation de la CDN de la Guinée.....	15
VIII. Institutions impliquées et/ou à impliquer dans le système MRV-MA.....	20
a. Les pouvoirs publics.....	20
b. Les institutions de recherche.....	23
IX. Analyse de la disponibilité des données nécessaire pour le développement et suivi de la CDN.....	25
X. Proposition d’une structure institutionnelle pour la collecte et gestion des données dans le contexte de la CDN.....	31
XI. Lacunes et obstacles pour l’établissement d’un système MRV national.....	32
XII. Conclusion.....	40
BIBLIOGRAPHIE.....	41

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique pour le Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIFF	Children Investment Fund Fondation
CN	Communication Nationale
CWF	Fondation Climate Works
DNPNC	Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques
FEM	Fond de l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
IGES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
INC	Communication Nationale Initiale
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRV	Mesurage Rapportage et Vérification
ODD	Object de Millénaire pour le Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PNA	Plan National d'Adaptation
PNCC	Plateforme Nationale de Concertation sur le Climat
PNDES	Plan National du Développement Économique et Social
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
SCN	Seconde Communication Nationale
SNDD	Stratégie Nationale du Développement Durable

Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs et engagements pour les secteurs clés	16
Tableau 2 : Récapitulatif des actions envisagées par secteur clé	18
Tableau 3 : Récapitulatif des ministères et services techniques de gestion des MRV	21
Tableau 4: Analyse de la disponibilité des données et institutions publiques responsables	27
Tableau 5 : Proposition d'une structure de collecte des données	31
Tableau 6 : Récapitulatif des Lacunes, besoins et obstacles par secteur	36

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) a été créée en 2015, lors de la COP21 pour soutenir la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé établi par l'Accord de Paris. ICAT fournit un soutien sur mesure aux pays ainsi que des outils et des méthodologies pour établir des cadres de transparence solides nécessaires à une action climatique efficace en ligne avec les priorités de développement nationales. Les projets soutenus par ICAT concernent le développement ou l'amélioration de systèmes de transparence pour les mesures d'atténuation; la construction d'approche de suivi des actions d'adaptation; la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN); l'évaluation des impacts des politiques liées à l'action climatique; l'intégration des actions climatiques mise en œuvre au niveau infranational par les acteurs non étatiques; l'identification et l'amélioration des synergies d'une action climatique renforcée au niveau national. ICAT travaille avec plus de 40 pays en développement. ICAT est un partenariat multipartite non-constitué en société dirigé par un Comité Directeur des Donateurs (DSC) qui inclut notamment la Children Investment Fund Fondation (CIFF) ; la Fondation Climate Works (CWF) ; l'Allemagne et l'Italie, ainsi que le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et UNOPS en tant que membres de droit. L'Initiative est gérée par UNOPS au nom du DSC. Au sein de UNOPS, le secrétariat de ICAT gère les activités quotidiennes, coordonne et guide le travail des partenaires en charge de la mise en œuvre. L'UNEP Copenhague Climate Center est un partenaire international qui appuie la mise en œuvre de l'ICAT et coopère avec le ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Guinée pour la mise en œuvre de la première phase du projet ICAT dans le pays. La première phase projet ICAT en République de Guinée a démarré en mai 2023.

Le partenaire officiel du projet ICAT en Guinée est le ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers la Direction Nationale des Pollution Nuisances et Changements Climatiques. La Directrice Nationale Adjointe de département est le Point Focal du projet ICAT en Guinée.

Le projet ICAT en Guinée inclut 4 composantes principales :

- ✓ Analyse et identification des arrangements institutionnels pour un système MRV national qui permettra un partage des données efficaces et durables
- ✓ Renforcement des capacités des experts nationaux sur l'usage de l'outil GACMO pour l'établissement de scénarios d'atténuation et le suivi des options d'atténuation dans le contexte de la CDN.
- ✓ Renforcement du cadre méthodologique de suivi des actions et politiques identifiées dans le contexte de la CDN.
- ✓ Renforcement de capacités pour la collecte des données de l'inventaire de GES et Amélioration de la composante AFAT de la CDN.

Ce présent rapport constitue le premier livrable. Il porte sur la cartographie des lacunes et des obstacles des arrangements institutionnels, des procédures et des arrangements juridiques pour l'établissement d'un système MRV national (focus sur politiques, mesures et actions d'atténuation).

Le rapport est organisé autour de 4 principales parties.

- Contexte et justification
- Objectifs
- Méthodologie
- Gouvernance climatique/arrangements institutionnels
- Lacunes et besoins identifiées au sein des secteurs concernés
- Analyse du système MRV en Guinée.
- Conclusion.

II. OBJECTIFS

La présente consultation se situe sous la composante 1 – Analyse et identification des arrangements institutionnels pour un système MRV national permettant un partage des données efficaces et durables.

Dans ce cadre, il est prévu de :

- ☐ Réaliser une analyse des arrangements institutionnels existants ou pertinents, relatifs au MRV et partage de données pour les politiques, mesures et actions d'atténuation ;
- ☐ Identifier les lacunes et des obstacles des arrangements institutionnels, des procédures et des arrangements juridiques pour l'établissement d'un système MRV national (focus sur politiques, mesures et actions d'atténuation) ;
- ☐ Développer une proposition complète pour les arrangements institutionnels d'un système MRV national, assortie d'un ensemble de recommandations pour la mise en place d'un système MRV national robuste (focus sur politiques, mesures et actions d'atténuation) ;
- ☐ Développer une feuille de route avec des actions concrètes pour établir/renforcer le système MRV national, dans les domaines suivants : configuration institutionnelle, configuration juridique, configuration procédurale et disponibilité des données ;

III. METHODOLOGIE

Pour la réalisation de cette étude, la méthodologie adoptée est basée sur les axes suivants :

Axe 1 : Analyse du rapport général de la CDN et des rapports techniques par secteur prioritaire.

Cette analyse a permis d'identifier les principales hypothèses et les déterminants pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre aussi bien le scénario BaU que les scénarios CDN et CDN+. Pour cela une revue des projets proposés et de la méthodologie de détermination des réductions d'émissions a également été nécessaire.

Axe 2: Identification des données nécessaires pour le rapportage de la CDN

La revue des lignes directrices du GIEC selon IPCC 2006 a permis d'identifier l'ensemble des données d'activités nécessaires pour chaque secteur de manière à identifier ultérieurement les éventuels gaps.

La revue des exigences en matière de rapports Biennaux Actualisés et Rapport biennal de Transparence a permis aussi de définir les critères d'évaluation du cadre de gestion des données et de suivi évaluation au niveau national et sectoriel

Axe 3: Analyse des cadres de gestions des données et suivi-évaluation au niveau sectoriel et au niveau national

Pour tous les secteurs couverts par l'inventaire des émissions de GES et la CDN, l'évaluation du cadre de suivi-évaluation existant permet d'identifier les limites institutionnelles et techniques à la satisfaction des exigences matières de rapportage et de transparence pour le suivi de la CDN. De cette analyse, nous avons proposé une structure de collecte et de remontée des données.

Axe 4: Analyse croisée besoins et cadre institutionnel

Cette analyse a permis d'identifier les besoins et les lacunes liés à la mise en place d'un système MRV. En ce qui concerne le cadre institutionnel, nous avons répertorié les institutions impliquées dans la gestion des données ainsi que les forces, les faiblesses et les solutions.

IV. GOUVERNANCE CLIMAT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Les principaux outils de planification en matière de prise en compte des changements climatiques se résument comme suit :

- **Plan National du Développement Économique et Social (PNDES)**

Le PNDES (2016-2020), document stratégique du pays, tient en particulier compte des principaux agendas régionaux et internationaux notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO, la vision 2063 de l'union africaine pour une transformation structurelle du Continent, et les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. (PNDES, 2017). Ce document traite de la question de préservation de l'environnement dans son Pilier 4 intitulé gestion durable du Capital naturel. Le PNDES accorde une attention majeure à la question de la protection de l'environnement, du développement d'une économie verte et de la réduction de la déforestation.

Cette première génération de PNDES vise à faire de la Guinée un pays émergent à l'horizon 2030 avec un développement économique plus résilient aux effets néfastes de changement climatique et une réduction des émissions des gaz à effet de serre. Cette stratégie permet d'orienter et de faire converger les initiatives politiques, institutionnelles techniques, scientifiques, et financières, pour faire face aux effets du changement climatique. Elle vise à donner à la Guinée les moyens de s'adapter au changement climatique et de participer à l'effort global d'atténuation du réchauffement climatique. A la fin de 2020 les travaux pour la deuxième génération ont débuté mais n'ont pas abouti. Dans ce contexte, le PNDES a été remplacé par le PRI (2022-2025), Programme de référence Intérimaire, élaboré en 2022.

- **Programme de Référence Intérimaire de la transition 2022-2025**

Sur le plan environnemental, le PRI se donne pour objectifs, le renforcement des capacités à répondre aux changements climatiques, aux chocs épidémiques et aux catastrophes naturelles, afin d'assurer une résilience environnementale. Cela nécessite de relever les défis suivants :

- Harmoniser de manière plurisectorielle les politiques et les lois pour mieux concilier les exigences environnementales et de développement, ainsi que responsabiliser davantage les populations ;
- Préserver et utiliser de manière rationnelle les ressources naturelles ;
- Promouvoir les technologies alternatives et les énergies renouvelables ;
- Améliorer la gouvernance des chocs épidémiques à moyen terme ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources naturelles.

- **Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)**

Le PANA en Guinée a été élaboré en 2007 avec pour objectif immédiat de contribuer à la réduction des pertes dues aux risques climatiques ou à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ce plan expose les mesures urgentes et immédiates à entreprendre pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

Il a été élaboré suivant un processus participatif qui a donné lieu à l'élaboration de 25 profils de projets structurés autour des 10 options d'adaptation suivantes : (i) Promotion de l'agroforesterie ; (ii) Valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ; (iii) Promotion de technologies appropriées en matières d'adaptation ; (iv) Promotion de la gestion des feux et de la mise en défens ; (v) Protection et restauration des écosystèmes fragile ; (vi) Information, éducation et communication ; (vii) Promotion de l'aménagement et de la gestion intégrée des petits ouvrages hydrauliques ; (viii) Protection des zones de fraie ; (ix) Aménagement hydro-agricole plaines et bas-fonds ; (x) Promotion d'activités génératrices de revenus. La plupart des projets climatiques financés dans le pays sont tiré du PANA.

- **Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)**

Avec l'appui du PNUD, le MEEF a élaboré la SNDD en 2019, avec 7 axes d'intervention parmi lesquels la promotion d'une bonne gouvernance, la promotion du développement humain et de l'accès aux services sociaux de bases, la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité et la promotion du genre, de l'équité et de la formation et des emplois verts pour les jeunes sont compatibles avec le projet de construction du dépôt pétrolier. Le projet intègrera les objectifs de développement économique et ceux de la gestion rationnelle de l'environnement pour assurer la durabilité des investissements. Ce document constitue la base pour le développement des projets sobres en carbone.

- **Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)**

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) vise à : i) améliorer le cadre de vie; ii) valoriser les ressources de la biodiversité et culturelles rares et plus généralement assurer une gestion rationnelle de l'ensemble des ressources naturelles, y compris marines; iii) prévenir des risques majeurs, non seulement climatiques, mais aussi liés aux activités humaines tant en milieu urbain que rural; iv) organiser le développement minier et industriel, un meilleur contrôle et une prévention ad hoc (études d'impact) de la pollution. Les trois premiers objectifs cadrent avec les préoccupations du Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PANA).

- **Politique National Forestière**

La Guinée est dotée d'une politique forestière assortie d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'action qui s'intègre à la LPDA et au DSRP. Cette politique adoptée en 1990, repose sur 6 grands objectifs, à savoir : i) assurer la pérennité du patrimoine national des ressources naturelles renouvelables ; ii) garantir et aménager les surfaces qui doivent être consacrées de façon permanente à la forêt ; iii) appliquer les meilleures méthodes pour fournir le maximum de biens et d'avantages pour une durée illimitée ; iv) aider et contrôler dans leurs divers aspects l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits issus de la forêt ; v) associer étroitement l'ensemble de l'administration, des entreprises, associations, collectivités et tous les citoyens, à la politique forestière ; vi) faire fonctionner efficacement les instruments de cette politique.

- **Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques**

L'objectif général de la stratégie est de renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée, afin d'accroître la résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités

d'atténuation en direction d'un développement durable sobre en carbone. La SNCC repose sur neuf (9) axes stratégiques.

Axe Stratégique 1 : Promotion des mesures de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation de différents secteurs aux risques climatiques ;

Axe Stratégique 2 : Promotion des mesures d'atténuation sectorielles de séquestration du carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Axe Stratégique 3 : renforcement des capacités des acteurs, des institutions et de la recherche en matière de lutte contre le changement climatique ;

Axe Stratégique 4 : Promotion du développement, du transfert et de l'adoption de technologies en matière de lutte contre le changement climatique ;

Axe Stratégique 5 : incitation à la prise en considération des changements climatiques aux niveaux des politiques et stratégies sectorielles et la planification du développement national ;

Le projet ICAT est donc conforme aux axes stratégiques 2, 3 à 5 de la SNCC.

- **Cadre du Système MRV Guinée, 2020**

Il existe un dispositif législatif et juridique régissant les questions en lien avec les changements climatiques. Il comprend plusieurs textes législatifs et réglementaires qui sont entre autres : La loi L/ 2019/0034/AN du 04 juillet 2019 portant Code de l'Environnement de la République de Guinée ; LOI/ N° 2018/0049/AN portant Code de protection de la faune sauvage et de réglementation de la chasse ; La Loi Ordinaire U2017/060/AN du 12 décembre 2017, portant Code Forestier ; Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995 portant Code pastoral.

Toutes ces lois ont un rôle à jouer dans le cadre de l'atténuation et adaptation aux changements climatiques. Elles interviennent dans le processus de restauration des écosystèmes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La reforestation des milieux naturels permet également aux animaux de trouver de la nourriture et de l'abri.

Dans le Cadre de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le Climat (APC) et de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF) assure la coordination à travers la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC) suivant le Décret D/2019/087/PRG/SGG du 15 mars 2019 portant Attributions et Organisation du ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. Ainsi, conformément à ses attributions, la DNPNC est la structure légale qui représente le pays dans les instances internationales de la CCNUCC. A ce titre, il initie et/ou entreprend au niveau national des actions nécessaires tendant à répondre aux engagements du pays vis-à-vis de la convention. La DNPNC est l'entité nationale

responsable des activités relatives à la collection des données, compilation des données, et préparation des rapports à soumettre au Secrétariat de la CCNUCC. C'est à ce titre qu'il assure la coordination des inventaires de gaz à effet de serre (IGES) et l'élaboration des communications nationales (CNs) sur les changements climatiques, les rapports biennaux actualisés (BURs) et leurs présentations aux instances suprêmes de la CCNUCC.

V. PROCESSUS D'INVENTAIRE DES GES

Les acteurs impliqués dans la coordination de la préparation des inventaires sont le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC) chargée de la consolidation des données (calcule les estimations des GES) ; les ministères sectoriels notamment les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Energie, du Transport, de l'Administration du Territoire (ANSP), de l'Industrie etc., sont les entités sectorielles qui fournissent les données rentrant dans le calcul des émissions des GES. Par ailleurs, l'Institut National de la Statistique (INS) centralise les données au niveau national. L'Enseignement Supérieur (les universités, les centres de recherche), assure la formation des experts sur les méthodes d'inventaires des GES. Ces experts formés en collaboration avec le MEDD, participent à la collecte, aux calculs et à la gestion des données.

Actuellement en Guinée, en ce qui concerne la régularité dans la production des données d'inventaire, il existe une structure MRV de base qui supporte ce processus. Cependant celle-ci ne fonctionne pas pleinement et continuellement, car les données ne sont pas automatiquement et systématiquement remontées à mesure qu'elles sont produites. Elle ne devient opérationnelle que dans les périodes d'inventaires, donc de façon ad hoc, et sa réinitialisation pose des problèmes. Ceci devrait donc être amélioré pour rendre le système robuste.

Jusqu'à date, les inventaires ont été élaborés sur la base des documents méthodologiques du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) conformément aux décisions de la Conférence des Parties à la Convention, en particulier les décisions 17/ CP.8, 1/CP.16, 2/CP.17.

Les lignes directrices de 1996 révisées ont servi de base pour la préparation des inventaires des GES dans le cadre de la Communication Nationale Initiale (CNI), soumise en 2002, ainsi que de la Seconde Communication Nationale (SCN) soumise en 2018. Par ailleurs, les Lignes Directrices 2006 du GIEC sont utilisées par la République de Guinée pour la préparation de son troisième inventaire des gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de l'élaboration de sa Troisième Communication Nationale (TCN) qui a pour année de référence 2018 et couvre la série temporelle 1990-2018 (en cours de finalisation). Cet inventaire couvre les émissions anthropiques par les sources et les

absorptions par les puits des GES directs à savoir le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O)

Enfin, les Lignes Directrices 2006 et le logiciel (IPCC Inventory Software) du GIEC ont aussi été utilisées pour la préparation de l'inventaire national de GES dans la cadre de l'élaboration du rapport biennal actualisé initial (BUR 1) soumis en 2023. Cet inventaire porte sur la série temporelle 1990 – 2019. L'année de référence utilisée est 2019. L'IGES est réalisé conformément aux directives du GIEC de niveau 1 de 2006 et couvre tous les gaz directs, c'est-à-dire le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés de type hydrofluorocarbonés (HFC), ainsi que d'autres PFC, SF₆, etc. Il couvre également les gaz indirects (CO, NO_x, COVNM et SO₂), en se référant aux directives EMEP/CORINAIR (Programme européen de surveillance et d'évaluation/Agence européenne pour l'environnement). Les émissions sont présentées en unités originales (milliers de tonnes ou gigagrammes) pour tous les gaz directs et indirects, mais également exprimées en gigagrammes d'équivalent CO₂ (Gg Eq-CO₂), avec la conversion de ces gaz directs en fonction de leur potentiel de réchauffement planétaire « GWP ». Les PRP utilisés pour les GES directs dans ce rapport sont ceux du quatrième rapport du GIEC.

Globalement, le pays a toujours utilisé le niveau 1, faute de facteurs d'émissions propre au pays, les facteurs d'émissions par défaut ont été toujours utilisés pour l'estimation des émissions du pays.

VI. COMMUNICATIONS NATIONALES ET RAPPORT BIENNAL ACTUALISÉ INITIAL

Les CNs (1^{ère} et 2^{ème} communications nationales) quant à elles sont développées à partir des données d'inventaires des GES sur l'ensemble des secteurs clés par des experts nationaux et internationaux. Une fois les rapports sectoriels obtenus, une compilation suivie de lectures est organisée par les partenaires recrutés au sein des institutions de l'Enseignement Supérieur sous la coordination du MEDD à travers la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques et le point focal sur le climat en République de Guinée.

Les CNs sont normalement élaborées chaque 4 ans. La Guinée a déjà soumis deux CNs depuis 1994. Sa 3^{ème} communication nationale est en cours d'élaboration.

L'approche générale pour la préparation de ces rapports est la suivante : Le MEDD, à travers la DNPNC, lance un appel d'offre pour le recrutement des experts chargés de faire les inventaires ainsi que la collecte de toutes les données sectorielles de GES (CO₂, CH₄ et NO₂). Des experts nationaux et internationaux sont recrutés à cet effet. Une fois ces rapports disponibles, des plénières de validation sont planifiées en impliquant les experts et les cadres issus des services techniques des différents départements concernés.

Quant au premier rapport biennal actualisé (BUR1) de la Guinée, celui-ci s'est appuyé sur les travaux déjà achevés, mis à jour et capitalisés, ainsi que sur les enseignements tirés des communications précédentes (INC, 2001 ; SCN, 2018) et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée pour 2021.

Ce 1^{er} rapport est composé d'un inventaire assez détaillé des gaz à effet de serre (GES) couvrant les secteurs de l'Energie, de l'Industrie et de l'Utilisation des Produits (PIUP), de l'Agriculture, de la Sylviculture, de l'Utilisation des Terres (AFAT) et des Déchets. Il inclut aussi des informations sur les mesures d'atténuation, le système national de mesure, les rapports et la vérification (MNV/MRV), et des informations sur les besoins financiers, technologiques et de renforcement des capacités.

VII. CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

a. La CDN

Afin de mobiliser les représentants de l'Etat, les départements techniques, la société civile et le secteur privé, pour faire entendre la voix de la Guinée par une large contribution de toutes les institutions et de toutes les couches sociales de la Guinée, la Plateforme Nationale de Concertation sur la COP21, (PNC-COP21) a été créée, à l'initiative du MEEF. Elle avait pour objectifs, de développer l'information et la communication sur la COP21, éveiller la conscience de la société civile et des acteurs économiques, etc. Elle inclut un segment de haut niveau (segment ministériel) et 11 panels thématiques qui ont contribué à l'élaboration de la CPDN, qui ont été validés à la COP21. Après validation les CPDN sont devenus les CDN.

A l'issue de l'accord de Paris, les pays devaient soumettre leur CDN en 2021. Pour son élaboration, un comité national sur le changement climatique (CNCC) a été créé par arrêté ministériel. L'objectif visé par la création du CNCC était de sensibiliser toutes les branches de la société guinéenne, les partenaires techniques et financiers ainsi que d'accompagner la Guinée dans l'identification des projets/programmes en matière d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques et d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre réussie des projets CDN.

La première CDN de la République de Guinée a été soumise à la CCNUCC en juillet 2021. Cette première CDN inclut les engagements du pays en termes d'atténuation et en termes d'adaptation, ainsi qu'une estimation des moyens de mise en œuvre y compris financiers. En ce qui concerne les aspects liés à l'application des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris (Décision 18/CMA.1), la République de Guinée s'engage à une amélioration continue de son cadre de transparence. Toutefois la CDN identifie plusieurs défis urgents liés au cadre de transparence qui restent à surmonter avec le soutien de la communauté internationale, à savoir :

- 1) Le renforcement du dispositif de réalisation et de mise à jour des inventaires nationaux de GES ;
- 2) La refonte du cadre institutionnel de pilotage, mise en œuvre et suivi de l'action climat et des engagements pris au titre de la CDN ;
- 3) La mise en place d'un cadre juridique sur le climat permettant de rendre ce dispositif plus robuste et mieux coordonné ;
- 4) La consolidation et le renforcement du dispositif de suivi et d'évaluation ex post des engagements pris au titre de la CDN : la CDN révisée de 2021 intègre des indicateurs et des cibles précises pour chaque engagement. Toutefois, il n'existe pas encore à ce jour de dispositif de suivi-évaluation robuste et centralisé pour la CDN de la République de Guinée et celui-ci reste à construire, en l'adossant au suivi de la réalisation du PNDES.
- 5) L'établissement du dispositif de suivi de l'appui reçu au titre de la CDN (Section I de la Partie VI de l'Annexe de la Décision 18/CMA.1) : d'importants efforts de définition de la nature des financements suivis, de référencement dans les systèmes d'information et de gestion budgétaire et de coordination devront être menés pour que la République de Guinée soit en mesure de respecter ces obligations.
- 6) La mise en cohérence des politiques publiques sur l'action climat, et l'intégration transversale des objectifs de la CDN dans l'ensemble des politiques publiques et stratégies sectorielles concernées.

Le présent rapport analysant les arrangements institutionnels pour un système MRV national visant un partage des données efficaces et durables contribue donc directement à la levée des défis 2 et 4 mentionnés ci-dessus.

b. Composante atténuation de la CDN de la Guinée

La CDN actualisée de la Guinée soumise au Secrétariat de UNFCCC le 28 juillet 2021, prévoit une réduction relative des émissions de GES d'ici 2030 dans différents secteurs de l'économie par rapport aux émissions projetées selon le scénario tendanciel (BAU). Elle est constituée d'une contribution inconditionnelle (CDN) et d'une contribution conditionnelle (CDN+). Compte tenu des méthodologies différentes utilisées pour établir la situation de référence entre le secteur UTCAFT et les autres secteurs, les engagements sont traités de façon séparée.

La République de Guinée a établi son objectif inconditionnel (CDN) à 2 056 ktCO₂eq/an soit 9,7% de réduction de ses émissions en 2030 par rapport au scénario tendanciel, soit une croissance des émissions de 5% par an sur la période 2020-2030. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 3929 ktCO₂ eq/an, soit 17,0% de réduction de ses émissions en 2030 par rapport au scénario tendanciel, soit une croissance des émissions de 4% par an sur la période 2020-2030.

Les scénarios de croissance des émissions de GES pour le secteur UTCAFT et les mesures d'atténuation sont basés sur les données de référence du NERF 2021 et leurs

projections, sur le plan national d'investissement forestier, sur la stratégie nationale biodiversité 2016-2025, et sur les documents de politiques sectorielles sur le bois-énergie et la substitution de combustible.

Tableau 1 : Objectifs et engagements pour les secteurs clés

Type d'objectifs	Secteurs clés
Objectifs sectoriels	<p>Energie (production d'électricité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inconditionnel : - 2000 ktCO₂/an par rapport au BAU ✓ Conditionnel : - 5 104 ktCO₂ par rapport au scénario inconditionnel <p>Mines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inconditionnel : - 1 740 ktCO₂/an par rapport au BAU ✓ Conditionnel : - 1 160 ktCO₂/an par rapport au scénario inconditionnel <p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inconditionnel : - 34 ktCO₂/an par rapport au BAU ✓ Conditionnel : - 130 ktCO₂/an par rapport au scénario inconditionnel <p>UTCAFT :</p> <p>Biocombustibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inconditionnel : - 2248 ktCO₂/an par rapport au BAU ✓ Conditionnel : - 4480ktCO₂ par rapport au scénario inconditionnel <p>Déforestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inconditionnel : - 4200 ktCO₂/an par rapport au BAU ✓ Conditionnel : - 22500 ktCO₂/an par rapport au scénario inconditionnel <p>Restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inconditionnel : 451 ktCO₂/an séquestrées par rapport au BAU ✓ Conditionnel : - 17 605 ktCO₂/an séquestrées par rapport au scénario inconditionnel

Source : (CDN, 2021)

Sur UTCAFT, hors actions de reboisement (absorptions non prises en compte), la République de Guinée établit son objectif inconditionnel (CDN) à 20% de réduction de ses émissions brutes en 2030 par rapport au scénario tendanciel. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 49% par rapport au scénario tendanciel.

Les autorités entendent concrétiser ce potentiel à travers le PNDES (2021-2025), la Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Énergie (LPDSE), la Déclaration de Politique Générale et le Plan d'Action 2009-2025. A cet égard, l'option stratégique

du PNDES est de contribuer à la promotion d'un modèle de développement énergétique durable, basé pour l'essentiel sur l'équité sociale et régionale, les énergies renouvelables et la maîtrise environnementale des processus de production et de consommation énergétique.

Le PNDES prévoit à ce titre : (i) la réalisation de plusieurs grands projets hydroélectriques ; (ii) la poursuite et le parachèvement des réformes structurelles institutionnelles engagées dans le secteur tant au niveau central qu'au niveau décentralisé (y compris la mise en place de cadre légal et réglementaire approprié et rétablissement de l'équilibre financier de l'EDG) ; (iii) l'électrification des localités rurales ; (iv) les extensions de réseau dans les zones périurbaines ; (iv) la diversification des sources d'énergies en privilégiant les énergies renouvelables, notamment les microcentrales hydroélectriques, l'énergie solaire et éolienne, la biomasse et les combustibles domestiques ; (v) la participation au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous régionaux.

Dans ce contexte, les objectifs sectoriels établis dans la CDN sont basés sur des actions et mesures d'atténuations spécifiques à chaque secteur. Le tableau 2 ci-dessous résume les différentes actions et mesures incluses dans la CDN actualisée pour chaque secteur.

Tableau 2 : Récapitulatif des actions envisagées par secteur clé

Secteurs clés	Mesures envisagées	Sources/fournisseurs de données	Actions spécifiques
Énergie	Mise à niveau du réseau de distribution (dans la région du Grand Conakry et les préfectures côtières)	Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH)	Mise en service avant 2025 de barrages : ✓ Kaléta prévue en 2021, 240 MW ; ✓ Souapiti prévue en 2021, 450 MW ; ✓ Amaria, 300 MW dont la construction est achevée à 50% ; ✓ Koukoutamba, 300 MW et Fomi, 90 MW, qui viennent de démarrer ; ✓ 65 % d'électricité thermique en 2025. ✓ 75 % thermique en 2030.
	Connecter un réseau isolé au réseau central	Ministère de l'énergie (EDG)	
	Éclairage efficace avec LED (maison et bureau)	Ministère de l'énergie	
	Poêles à charbon de bois efficaces	Ministère de l'environnement, des ONG et du secteur privé	
Sous-secteur transport	Autobus électriques articulés de 18 m	Ministère du transport et du secteur privé	Mise en œuvre de l'interdiction des voitures de plus de 8 ans (norme CEDEAO) à partir de 2022 : 500 000 voitures plus efficaces d'ici 2025 et 1 000 000 voitures d'ici 2030 Mise en œuvre du scénario intégré PDU de Conakry : ✓ Une ligne BRT Le Prince Kaloum / Sonfonia par corniche de 33,5km. ✓ Une ligne HRT Kaloum / Kagbelen de 33,5 km.
	Transfert du transport de marchandises de la route au rail (1000 tonnes, km/jour)	Ministère du transport et du secteur privé	
	Restriction à l'importation de voitures d'occasion (1000 voitures)	Ministère du transport et Ministère de la sécurité	
	Déplacement des passagers de la voiture au rail (1000 personnes, km/jour)	Ministère du transport et sécurité	
AFAT	Aménagement des zones peu profondes	MAE/ Agriculture	Mise à niveau des foyers pour le bois et le charbon de bois pour atteindre 5 % de la population par an, soit 50 % sur la période 2020-2030 (efficacité de 50 %), soit 1,5 million de foyers améliorés en 2030.
	Projet d'aménagement forestier communautaire	MEDD-DNF	
	Réduction du CH ₄ dans les cultures de riz	IRAG	

	Restauration des environnements dégradés	MEDD/DNFF	
	Fabrication et distribution de 1,5 million de ménages domestiques améliorés couvrant 40% des ménages guinéens (2020- 2030)	MEDD	
	Reboisement avec agroforesterie		
Déchets	Compostage des déchets solides municipaux	MEC	30% des objectifs du projet de valorisation des déchets à Conakry : - 740 ktonnes de déchets traités d'ici 2025, - 4148 ktonnes de déchets traités d'ici 2030
	Recyclage des déchets plastiques		
	Biogaz dans les fermes rurales de bois de chauffage		
	Biogaz provenant des eaux industrielles usées		

Source : CDN, 2021 ; le rapport biennal, 2024

VIII. INSTITUTIONS IMPLIQUÉES ET/OU À IMPLIQUER DANS LE SYSTÈME MRV-MA

Comme indiqué dans le chapitre précédent d'un point de vue organisationnel, la réalisation des IGES des CNs, la CDN et des BURs se fait sous la forme d'un projet à durée déterminée, sans aucun système permanent de stockage et d'archivage de données.

Cet état de fait ne s'inscrit pas dans la durabilité car à chaque rapport, il faut recruter un nouveau coordonnateur et des experts venant de divers horizons et à la fin du projet, la majorité des données disparaissent due à une absence de dispositif de stockage et d'archivage efficace. Cette approche ne permet pas l'établissement d'une base de données et de constituer une mémoire institutionnelle pour les prochains rapports.

Pour y remédier, l'organisation d'une structure institutionnelle de collecte et de gestion des données incluant l'ensemble des parties prenantes intervenant dans le processus de développement de ces rapports s'avère nécessaire. Les processus MRV sont-principalement mis en exergue pour capitaliser les efforts dans la mise en œuvre des CDNs.

Les parties prenantes clés intervenant dans sa mise en œuvre ont été mises en exergue et peuvent être regroupées principalement en 4 grands groupes que sont : les pouvoirs publics ; les institutions de recherche ; les partenaires techniques et financiers et le secteur privé.

Par ailleurs, la DNPNC a appuyé la mise en place de la communauté de pratiques (CdP) MRV, une plateforme de communication sur le MRV qui regroupe toutes les parties prenantes (gouvernement, secteur privé, PTF, OSC). Cette plate-forme de communication appelée Communauté de Pratique (CoP) est chargée entre autres de sensibiliser aux initiatives et priorités nationales de MRV climatique ; Partager les résultats pertinents des institutions et organisations MNV/MRV-COP et favoriser la participation des acteurs clés dans la communauté nationale de MRV climatique de pratique et suivre les progrès du réseau.

a. Les pouvoirs publics

Les pouvoirs publics sont l'ensemble des institutions étatiques - clés au niveau central, déconcentré et décentralisé réalisant des actions dans le cadre de la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans Programmes et projets, qui peuvent être soit des actions d'adaptation et ou d'atténuation aux changements climatiques. Pour être plus efficace dans la mise en œuvre des actions et mieux capitaliser les acquis, les pouvoir publics sont structurés et organisés de telle sorte qu'ils soient représentés le plus souvent même au niveau déconcentré.

Ces pouvoirs publics sont d'une importance capitale dans la collecte et la gestion des données. Les Ministères et leurs services techniques constituent les sources de

données officielles ou encore ils peuvent être les acteurs pour valider certaines données ou encore pour prendre part au développement des rapports NC/BUR/Inventaires. Le tableau 3 identifie les acteurs du secteur public qui devrait jouer un rôle important dans le cadre d'un système MRV national, ainsi que leur rôle.

Tableau 3 : Récapitulatif des ministères et services techniques de gestion des MRV

Secteur	Acteurs (ministère ou services techniques)	Actions envisagées / sources de données
AFAT	<p>Ministère de l'Agriculture et Elevage (MAE) (Direction Nationale de l'Elevage, Agence Nationale de Statistique Agricole Direction Nationale Faune et de la Flore, Office Guinéen des Parcs et Réserves, Direction Nationale du Cadre de Vie, de Surveillance et Observation</p> <p>Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)</p>	<p>Assure la collecte et la gestion des données issues de l'Agriculture et de la foresterie ;</p> <p>Il réalise notamment les travaux sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projet d'aménagement forestier communautaire ; -Restauration des environnements dégradés ; -Réduction du CH4 dans les cultures de riz ; -Reboisement avec agroforesterie, etc. <p>Les services clés du MAE fournissent des données liées aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Productions animalières, à la population animale ; (bétail, fumier - Productions agricoles, engrais <p>Les deux directions du MEDD fournissent des données liées aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvertures forestières, superficie des forêts et types de forêts
Industrie	<p>Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME/DN industrie</p> <p>Direction Générale des douanes</p>	<p>Assure la collecte et la gestion des données dans le secteur de l'industrie, les PME dans les balances commerciales (importation-exportation)</p> <p>Pour ce faire les données sont fournies pour le secteur de l'industrie minérale pour la production du ciment ; l'industrie</p>

	<p>Société Guinéenne des Lubrifiants (SOGUILUBE)</p> <p>Statistiques des entreprises (SOBRAGUI, BONAGUI, Grands Moulins de Conakry, Huileries de Guinée, etc.) ;</p>	<p>du métal ; les produits non énergétiques</p> <p>Produits de réfrigération et de climatisation</p>
Transport	<p>Ministère du Transport et celui de la sécurité ainsi que les ONGs et le secteur privé</p> <p>ONM (Office National de la Météorologie)</p>	<p>Assure la collecte et la gestion des données de ses différents sous -secteurs du transport et les services Météo (ce service relève du Ministère en charge du transport en Guinée</p> <p>Autobus électriques articulés de 18 m ;</p> <p>Transfert du transport de marchandises de la route au rail</p> <p>Restriction à l'importation de voitures d'occasion</p> <p>Les données sont fournies par la météo</p> <p>Par les directions des transports terrestre, aérien, ferroviaire, maritime,</p>
Energie	<p>Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH), EDG, secteur privé, etc.</p>	<p>Assure la collecte et la gestion des données dans les domaines de l'hydraulique, (les ressources en eau) ; l'Énergie et les Hydrocarbures notamment dans la mise à niveau du réseau de distribution (dans la région du Grand Conakry et les préfectures côtières) ;</p> <p>Éclairage efficace avec LED (maison et bureau) ;</p> <p>Poêles à charbon de bois efficaces</p> <p>Promotion des énergies renouvelables</p> <p>Les données sont fournies par les secteurs cités plus haut.</p>

Déchets	<p>MEDD/DNACV (Direction Nationale Assainissement Cadre de Vie</p> <p>Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP)</p> <p>Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Ville (DNATUV)</p> <p>ONG et secteur privé</p>	<p>Assure la collecte et la gestion des données dans le secteur des déchets solides et liquides, notamment :</p> <p>Compostage des déchets solides municipaux ;</p> <p>Recyclage des déchets plastiques ;</p> <p>Gestion des eaux usées (domestiques et industrielles) ;</p> <p>Les données sont fournies sur :</p> <p>les déchets Solides Ménagés (DSM) (traitement biologique) ;</p>
---------	--	--

b. Les institutions de recherche

Les Institutions de recherche de la Guinée jouent un rôle de premier plan dans le cadre de la formation des étudiants et cadres sur les bases scientifiques du changement climatique, notamment les méthodes d'inventaires des GES par secteur et sous -secteurs, ainsi que la mise en place d'une méthodologie efficace pour la collecte, le traitement et la gestion des données.

Pour que la Guinée puisse honorer ces engagements en matière d'atténuation et d'adaptation, le pays devrait préparer et soumettre au Secrétariat de la Convention un BTR et une CN tous les deux ans et quatre ans respectivement. Ceci ne peut se faire que sur la base des résultats de la recherche sur les GES. Aussi, un système MRV et IGES national robuste requière des données de qualité et représentative tant au niveau des données d'activités qu'au niveau des facteurs d'émission résultant de la plupart des cas des résultats de la recherche.

Ainsi, au regard de leur rôle dans la lutte contre le changement climatique et dans les IGES, les instituts et centres de recherche prennent en compte, de plus en plus, certains aspects du changement climatique dans leur curricula et oriente la recherche sur ces aspects en fonction de leurs domaines.

Par exemple à l'ISAV (Institut des Sciences Agronomiques et Vétérinaire), les travaux sont orientés dans le secteur agricoles pour mieux qualifier les données dans ce domaine. Quant à l'IREG (Institut de Recherche en Environnement de Guinée), il se focalise sur les questions d'inventaires des GES dans la foresterie à travers l'utilisation de l'imagerie satellitaire, pour caractériser les superficies forestières. Enfin, le CEREMAC (Centre de Recherche Marine et côtier), s'intéresse au rôle des océans dans le captage du CO₂, et l'IRAG (Institut de Recherche en Agronomie de Guinée), travaille surtout sur le secteur agricole également.

Dans ce contexte, il est à noter que le Ministère en charge de la recherche scientifique (le MESRSI), à travers son volet formation des formateurs, a alloué 45% de son budget à la formation dans tous les domaines, notamment des sciences environnementales (Climat, foresterie, ressources en eaux etc.). Ce qui montre une fois de plus l'engagement de l'État dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

3.3 Le secteur privé

Le secteur privé est très important dans la collecte et la gestion des données d'inventaire des GES et des actions d'atténuation au sens large. Etant donné que le secteur privé intervient dans les activités économiques, ses acteurs sont des fournisseurs de données essentiels. Les secteurs les plus importants impliquant ces acteurs sont les déchets, industrie, énergie, et agriculture. Actuellement ce sont surtout les PME (Petite et Moyenne Entreprise) qui travaillent dans le secteur des déchets solides, de l'industrie du ciment ou dans l'électrification rurale. En relation avec le secteur agriculture, les coopératives de production agricoles (production vivrière, fruits et légumes et de distribution des engrais chimiques) jouent également un rôle important. La plupart des acteurs dans ce secteur évolue de façon informelle, le tableau qui suit présente la liste de quelques entreprises privées évoluant en Guinée et déjà liées au processus de collecte de données.

Tableau 4 : Entreprise du secteur privé

Secteurs	Structure privée	Activités
Déchets	Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP)	Travaille avec les collectivités et les PME
	ALBAIRAK	Assure le transfert des déchets des points de regroupement à la décharge
Cimenterie (Industrie minérale)	Diamond Ciment	Entreprises qui évoluent dans la production de ciments
	GI Ciment	
	CIMAF	
	Lafarge Holcim Guinee	
Ferraille (industrie du métal)	Odhavé Multi-industries,	Société d'importation de fer, caractérisée par le traitement de la ferraille importée et ou ramassée

	Société pour le Développement de Fer en Afrique (SODEFA)	Importation du fer
Lubrifiants	Société Guinéenne des Lubrifiants (SOGUILUBE)	Société d'importation des huiles

Il est important de signaler que le secteur privé est très important pour un système MRV robuste, malheureusement, en Guinée ce secteur est timidement engagé sur les questions de climat et un effort reste à effectuer pour réaliser une cartographie exhaustive des acteurs privés qui devraient potentiellement être engagés dans un système MRV national, ainsi que pour former ces acteurs.

3.4 Les Partenaires Techniques et Financiers Internationaux

Parmi les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) internationaux certains interviennent dans l'établissement d'un système MRV national en Guinée. La Banque Mondiale, en partenariat avec la DNPCC, a mis en place un système MRV dans le secteur minier. Ce système, qui regroupe les acteurs du secteur minier (GAC, SMB, WCS, Riotinto Simfer etc.), consiste en un système électronique qui est géré par les cadres de la DNPCC et est appelé E-MRV.

D'un autre côté la FAO accompagne la DNFF (Direction nationale Forêt Faune) pour mettre en place un système MRV dans le domaine de la foresterie, pour une meilleure gestion des données de ce secteur. Les travaux ont débuté par la formation des acteurs intervenants dans le système MRV.

Toutefois, l'absence de synergie avec les institutions de gouvernance des IGES ne permet pas une meilleure capitalisation des résultats afin d'améliorer le système MRV-MA.

IX. ANALYSE DE LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES NÉCESSAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET SUIVI DE LA CDN

La collecte et la gestion des données pour le développement et le suivi de la CDN, est un défi à relever et qui doit impliquer tous les départements concernés des différents secteurs clés. Le tableau 4 ci-dessous présente les secteurs, les actions envisagées, les besoins en termes de données principales et les institutions publiques responsables.

Tableau 5 : Analyse de la disponibilité des données et institutions publiques responsables

Secteur	Mesures/Actions	Principales données techniques	Institution publique responsable
Energie	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion du gaz domestique en milieu urbain ; • La promotion du biogaz en milieu rural ; • L'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque dans des bâtiments communautaires dans les préfectures de l'intérieur non desservies en électricité ; • L'élaboration et mise en œuvre un plan d'action de développement des énergies renouvelables telles que les microcentrales hydrauliques, photovoltaïques et biomasse sur l'électrification décentralisée ; • La construction de micro-barrages au niveau de sites favorables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût moyen de production du KWh (FG) ; - Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée) ; - Energie non distribuée à la clientèle (GWh) - Taux d'électrification rurale ; - Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers ; - Montant de la subvention accordée à EDG - Production d'électricité en KWH - Puissance installée - Puissance disponible 	Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MEHH)
Sous-secteur transport	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du système de transport public et la modernisation des transports en commun publics et privés ; • La mise en place d'un plan de gestion du trafic ; • L'intégration de la planification du transport à l'aménagement du territoire, • L'élaboration et mise en œuvre des programmes de renforcement continu des routes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de routes revêtues ou construites ; - Linéaire d'autoroutes construites ; - Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique ; - Linéaire de routes non revêtues réhabilitées ; 	Ministère du transport

	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement du « Transguinéen » d'environ 650 km ; • La modernisation du parc de véhicules avec l'interdiction d'importation de véhicules de plus de 13 ans depuis 2021. • Le déploiement du Plan de Développement Urbain de Conakry avec notamment une ligne de bus BRT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de routes non revêtues construites ; - Linéaire de chemin de fer ; - Nombre de décès dans les accidents de ; - Flux de la circulation ; - Nombre de véhicules de transport collectif par autobus renouvelés ; - Nombre de société de transport en commun. 	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de l'agroforesterie ; • Le développement durable des exploitations agricoles ; • Le renforcement des capacités des populations sur les techniques améliorées et valorisation des technologies endogènes positives ; • La transition vers une agriculture sans abattis-brûlis, une riziculture maîtrisée, et une utilisation efficiente des résidus agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur ajoutée du sous-secteur de l'agriculture ; - Contribution du sous-secteur de l'agriculture au PIB ; - Taux de couverture des besoins céréaliers ; - Productions céréalières en tonnes (Riz paddy, mil et maïs) ; - Superficie total emblavé par type de culture céréalière (riz, mil, maïs, fonio) ; - Production d'arachides en tonnes ; - Production d'oignons en tonnes ; 	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

		<ul style="list-style-type: none"> - Production de pommes de terre en tonnes ; - Exportation horticole en volume (tonnes) ; - Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage ; - Contribution du sous-secteur de l'élevage au PIB ; - Production de viande et d'abats (en milliers de tonnes) ; - Production de lait (en millions de litres) ; 	
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de combustibles à faible contenu de carbone pour les chaudières industrielles ; • L'utilisation de technologies propres plus efficaces ; • Les audits énergétiques réguliers et mise en œuvre de plan de gestion de l'énergie dans les entreprises ; • Édiction des normes d'émissions par type d'industrie ; • Rendre climato compatible l'exploitation des ressources minières ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de production industrielle ; - Contribution de l'industrie au PIB ; - Production minière en tonnes par an (bauxite, or, diamant, fer, etc.). 	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME
UTICAF	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion de l'agroforesterie ; • Le reboisement des espaces dégradés ; • Faciliter la régénération naturelle ; • Aménager durablement les terres ; • La lutte contre les feux de brousses ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Superficies nouvellement reboisées (reforestation)/an ; - Niveau de régénération naturelle assistée ; - Superficies mises en défens (ha) ; 	Ministère de l'environnement et du Développement Durable

	<ul style="list-style-type: none"> ● Restauration des terres dégradées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio reboisement /déboisement ; - Nombre de Km de pare-feu ouverts ; - Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha) ; - Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes) ; - Superficie de terres dégradées restaurées 	
--	--	---	--

X. PROPOSITION D'UNE STRUCTURE INSTITUTIONNELLE POUR LA COLLECTE ET GESTION DES DONNÉES DANS LE CONTEXTE DE LA CDN

Face au défi de collecte des données au niveau des structures décentralisées, nous proposons la mise en place d'une structure de collecte et de remontée des données. Cette structure sera en étroite collaboration avec le MEDD dans le cadre de la gestion et de la transmission des données comme proposée dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 6 : Proposition d'une structure de collecte des données

Secteur concerné	Niveaux de remontée des données				
	Sous préfectoral	Préfectoral	Régional	Direction nationale	Ministériel
1- Agriculture	Conseiller agricole ANPROCA Conseiller technique d'Elevage (CTE)	DPAE	DRAE	DNA INS IRAG ANASA DN Elevage	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
2- Transport	Inexistant	DPTP	Direction régionale du transport	Direction nationale du transport terrestre/ routier/ ferroviaire	Ministère du Transport
3- Energie	Inexistant	DPTP Observateurs pour l'hydraulique	Directeur préfectoral EDG Point focal régionale	Direction nationale de l'Energie Electricité rurale	Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des hydrocarbures
4- Foresterie	Chef cantonnement forestier	DPEDD (section environnement et section faune et flore)	Direction régionale de l'environnement et du DD	Direction nationale Forêt et Faune (DNFF) OGUIB CNSOE	MEDD MAE
5- Données de la Météo	Inexistant	Stations dans les 33 préfectures	8 Stations synoptiques	Agence Nationale de la Météo	Ministère du transport (DNM)

Les figures 1 à 5 ci-dessous présentent l'organigramme pour la collecte et la remontée des données des secteurs clés.

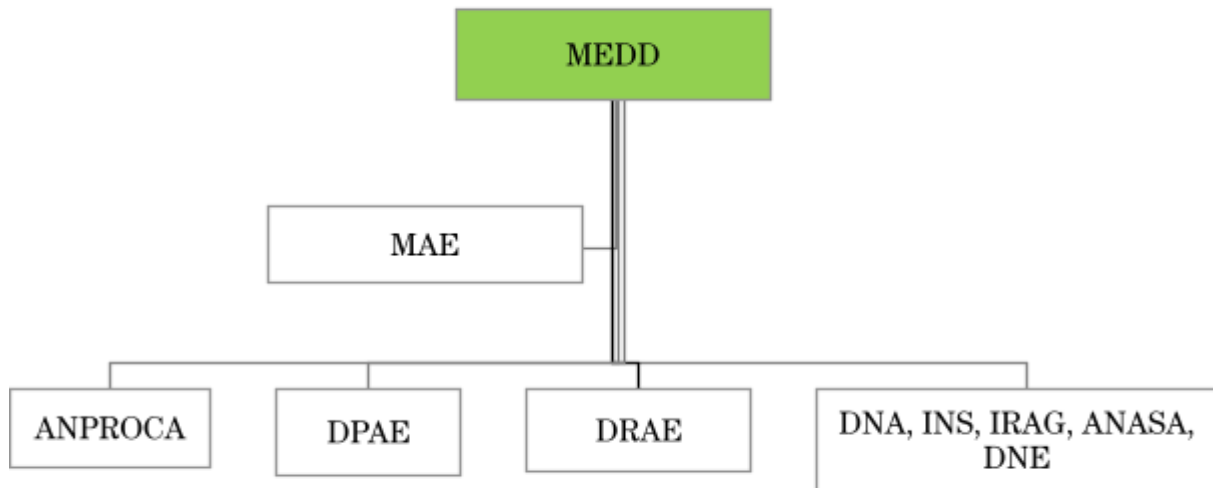


Figure 1 : Organigramme de remontée des données pour le secteur agriculture.

Légende de la figure 1 : (MEDD = Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; MAE = Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; ANPROCA = Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole ; DPAE = Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Élevage ; Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage ; DNA = Direction Nationale de l'Agriculture ; Institut National des Statistiques ; Institut de Recherche Agronomique de Guinée ; ANASA = Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires ; DNE = Direction Nationale de l'Élevage).

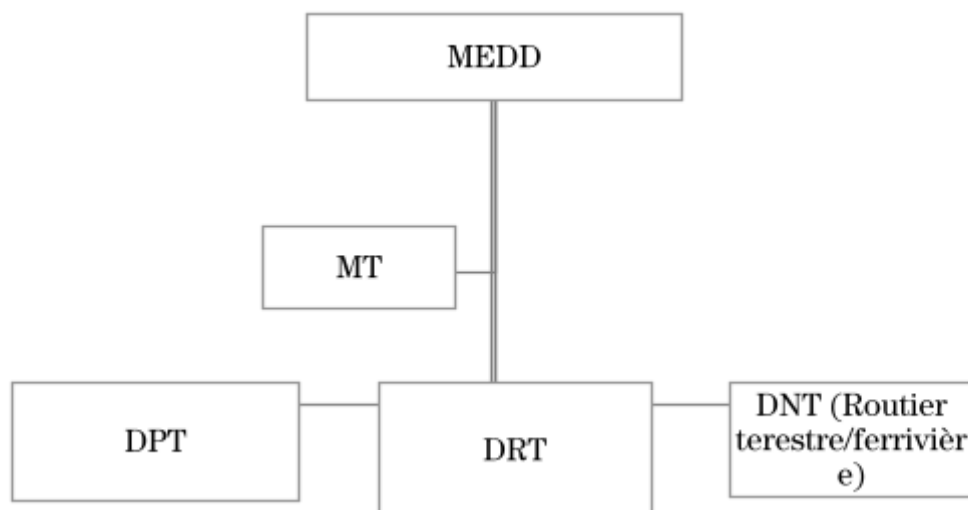


Figure 2 : Structure de remontée des données pour le secteur transport.

Légende de la figure 2 : (MT = Ministère du Transport ; DPT = Direction Préfectorale du Transport ; DRT = Direction Régionale du Transport ; DNT = Direction Régionale du Transport).

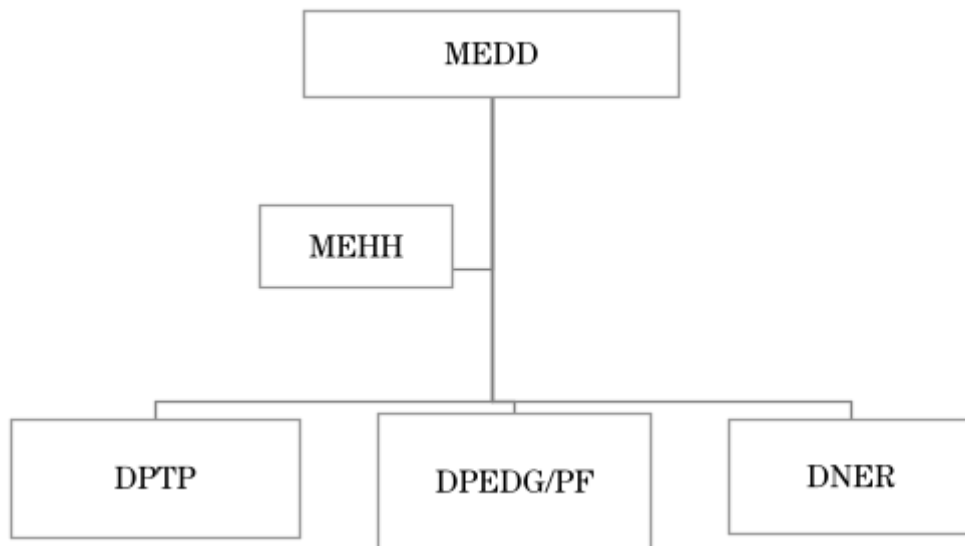


Figure 3 : Structur de remontée des données du secteur énergie.

Légende de la figure 3 : (MEHH = Ministère de l'Énergie ; de l'Hydraulique et des Hydrocarbures ; DPTP = Direction Préfectorale des Travaux Publics ; DPEDG/PF = Direction Préfectorale de l'Electricité de Guinée/Point Focal ; DNER = Direction Nationale de l'Énergie).

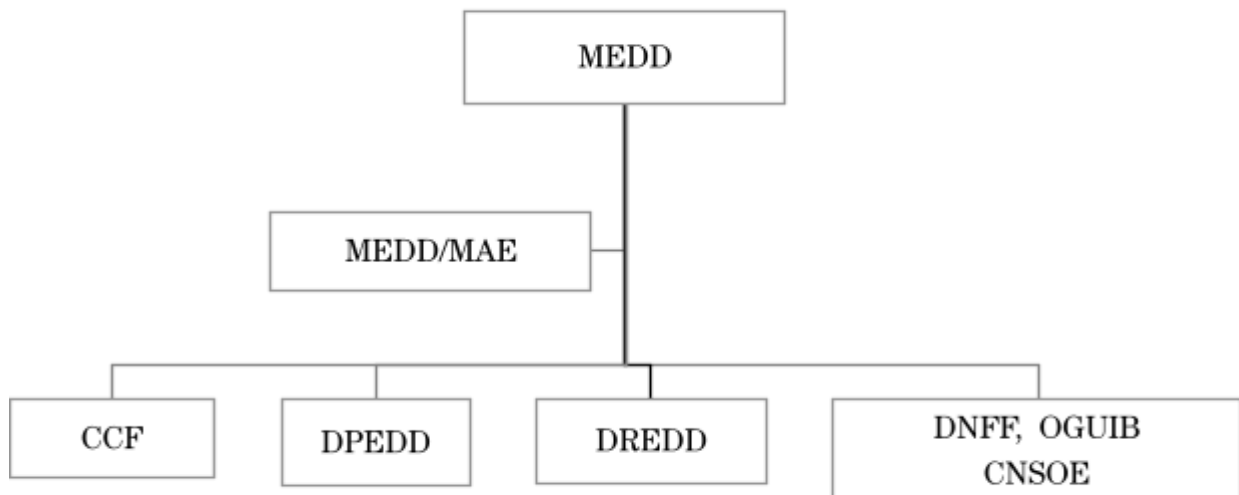


Figure 4 : Structure pour la remontée des données du secteur foresterie.

Légende de la figure 4 : (CCF = Chef Cantonement Forestier ; DPEDD = Direction Préfectorale de l'Environnement et du Développement Durable ; DREDD = Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable ; DNFF = Direction

Nationale de la Forêt et Faune ; OGUIB = Office Guinéen du Bois ; CNSOE = Centre National de Surveillance et d'Observation Environnemental).

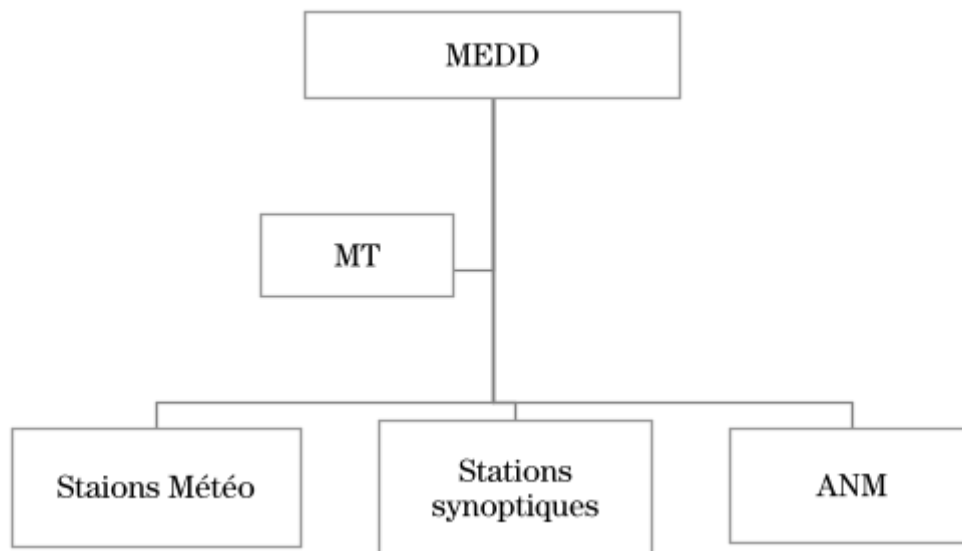


Figure 5 : Structure pour la remontée des données Météo.

Légende de la figure 5 : (MT = Ministère du Transport ; ANM = Agence Nationale de la Météo).

XI. LACUNES ET OBSTACLES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME MRV NATIONAL

Outre l'établissement des arrangements institutionnels pour la collecte et gestion des données, l'opérationnalisation d'une telle structure MRV fait face à des obstacles supplémentaires.

L'analyse des documents stratégiques (Politiques, plans, stratégies et programmes) montre que l'État Guinéen a de grands défis sur le plan socio-économique à relever pour la mise en place d'un système MRV fiable. A cela s'ajoutent les impacts actuels et futurs des changements climatiques.

Ces lacunes et obstacles sont entre autres : la non-disponibilité de données techniques et spécifiques à la Guinée ; le manque de personnel qualifié ; le manque de ressources financières ; l'absence de cadre légal relatif au MRV et l'absence de méthodologies, procédures et protocoles permettant de standardiser la collecte des données et les calculs.

Face à cela, la Guinée a exprimé des besoins qui sont entre autres : former les acteurs du système MRV ; développer des informations et des approches méthodologiques pour suivre les mesures d'atténuation ; renforcer / consolider le cadre institutionnel pour la participation des institutions au système MRV ; concevoir et mettre en place des instruments juridiques pour les acteurs du secteur qui doivent surveiller et déclarer leurs émissions de GES ; définir un plan de travail et des procédures nationales pour le système MRV.

L'insuffisance de la coordination entre les ministères et d'autres parties prenantes dans les activités liées aux changements climatiques, la faible participation, la faible capacité et compétence des services publics concernés par l'application des programmes relatifs à l'action climatique, les insuffisances dans la coordination intersectorielle et les insuffisances d'échanges d'informations entre les différents acteurs, les complexités du système bureaucratique et l'approche trop hiérarchisée de haut en bas (top down) dans le développement de programme peuvent être des facteurs importants qui influent sur la réussite de la mise en œuvre système MRV en Guinée.

Dans ce contexte, les cadres ne connaissent pas suffisamment les rôles qui leurs sont attribués en tant que responsables impliqués dans l'action climatique (cadre de la DNPCC, points focaux impliqués dans le CNCC).

De même l'absence de synergie entre les centres et instituts de recherche et les institutions de gouvernance des IGES et autres rapports internationaux ne permet pas une capitalisation des résultats afin d'améliorer le système MRV.

Les tableaux 4 et 5 donnent un aperçu des éléments existants relatifs à un système MRV ainsi qu'un résumé des forces, lacunes, besoins et obstacles à l'opérationnalisation d'un tel système.

Tableau 6 : Récapitulatif des Lacunes, besoins et obstacles par secteur

Secteur	Lacunes	Besoins
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Système MRV pas totalement connu. - Absence d'équipe qualifiée dans le secteur de l'énergie ; - Manque de financement pérenne pour la collecte des données d'inventaire ; - Non accompagnement des programmes de recherche sur les facteurs d'émission locaux des principales activités, les inventaires des GES ; - Non implication formalisée des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique dans les inventaires des GES - Manque d'un cadre institutionnel pour les inventaires des GES - Faible accès aux données et informations sur l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une équipe pérenne d'inventaire dans le secteur de l'énergie et renforcer les capacités des membres ; - Appuyer la mise en place d'un financement pérenne pour la collecte et le traitement des données d'inventaire ; - Appuyer des programmes de recherche pour identifier les facteurs d'émission locaux des principales activités ; - Améliorer le cadre institutionnel des inventaires des GES en impliquant les IRS et IES ; - Prévoir des modules de formation sur les inventaires des GES dans chaque secteur pertinent ; - Encourager des étudiants en fin de cycle à faire leurs recherches dans le domaine des inventaires de GES ; - Appuyer le service national des Statistiques à disposer de données pertinentes pour les inventaires. - Mettre en place un système de collecte et d'archivage des données pertinentes pour les inventaires au niveau de la DN PNCC
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'entité à la responsabilité globale de la préparation d'un système MRV, - Les agences gouvernementales ne sont pas impliquées dans le processus MRV ; - Le système MRV n'est pas appliqué ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités dans le secteur de l'agriculture sur le système MRV, avec l'appui constant des acteurs pour réduire les émissions de GES. - Renforcement de capacités sur les mesures d'atténuation, le crédit carbone ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'équipe qualifiée pour le MRV des mesures d'atténuation - Une faiblesse des capacités humaines de S&E liée surtout à un personnel technique insuffisant en nombre et bénéficiant de peu de formations dans le domaine du S&E en général et du traitement et de l'analyse des données statistiques ; - Une insuffisance des capacités matérielles liées au nombre réduit du matériel informatique, notamment les ordinateurs ; - Des difficultés dans la coordination des interventions des acteurs intervenant dans le secteur agricole - Un défaut d'harmonisation dans la collecte et le traitement des statistiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités pour lutter contre les impacts des changements climatiques dans le cadre de la production, de l'alimentation, de la santé animale, de l'inventaire des GES, de la préparation des projets bancables liés surtout à l'adaptation, du suivi des formations pastorales et de leur utilisation par le bétail - un document juridique pourrait garantir l'application du système MRV.
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'entité qui a la responsabilité globale de la préparation d'un système MRV ; - Non implication des agences gouvernementales dans le processus du MRV ; - Non application du système MRV au secteur de la forêt pour le suivi du stock de carbone - Absence du système de suivi de reboisement et évaluation du stock de carbone pour conduire le MRV des réductions d'émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités sur le système MRV, de suivi des forêts, de l'inventaire des forêts et de l'inventaire des GES. - Besoin de la mise en place d'un système de suivi de reboisement et évaluation du stock de carbone pour conduire le MRV des réductions d'émissions de GES

Déchets procédés industrielles	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadre ou de structure centrale de gestion des données du secteur de l'industrie ; - Absence de cadre formel d'échange et de validation d'information sur le secteur ; - Inexistence de bases de données électroniques sur le secteur ; - Faible capacité des structures en charge de la production et de la diffusion d'information sur le secteur - Problèmes de confidentialités des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de personnel sur la gestion des données des émissions des GES dans les sous-secteurs Déchets et industrie ; - Renforcement de capacités institutionnel pour la mise en place du système MRV
En résumé	<ul style="list-style-type: none"> - La faiblesse du système d'information, - La faible implication des fournisseurs de données et des secteurs économiques ; - L'insuffisance de données de qualité ; - L'insuffisance de matériels et de ressources humaines; - La faible mobilisation des ressources financières internes ; - L'insuffisance de données d'activités d'atténuation ; - Absence de texte réglementaire actualisé définissant les attributions du Système MRV ; - Absence de personnel dédié au fonctionnement du système MRV 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessiter de renforcer / consolider le cadre institutionnel pour la participation des institutions au système MRV ; - Renforcer les capacités des acteurs publics impliqués dans l'établissement et opérationnalisation d'un système MRV national ; - Identifier des « champions – points focaux » pour la transparence climatique au sein des ministères clés ; - Réaliser une cartographie exhaustive des fournisseurs de données clés, issus du secteur privé et former ces acteurs privés sur le cadre de transparence - Développer et standardiser les informations et approches méthodologiques pour suivre les mesures d'atténuation ; - Concevoir et de mettre en place des instruments juridiques pour les acteurs du secteur qui doivent surveiller et déclarer leurs émissions de GES ;

		- Définir un plan de travail et des procédures nationales pour le MRV-MA
--	--	--

XII. CONCLUSION

Développer un cadre institutionnel solide qui englobe toutes les entités institutionnelles concernées ainsi que le personnel, les systèmes et les processus nécessaires est essentiel pour un système MRV efficace. Cet arrangement institutionnel pour le système MRV est essentiel pour garantir que la Guinée réponde à ses exigences en matière de reporting au titre de l'Accord de Paris conformément à la Décision 18/CM1 Modalités, procédures et lignes directrices (MPG) communes pour le cadre de transparence pour l'action et le soutien visé à l'article 13 de l'Accord de Paris adopté par la Conférence des Parties (COP).

« Chaque Partie devrait mettre en œuvre et maintenir des dispositions nationales en matière d'inventaire, y compris des dispositions institutionnelles, juridiques et procédurales pour l'estimation continue, la compilation et la communication en temps opportun des rapports d'inventaire national.

En effet l'exigence de soumettre un RBT tous les 2 ans, nous oblige à mettre en place un système institutionnel permanent automatique d'inventaire des GES au niveau national ainsi qu'un système de suivi de l'ensemble des activités prévues dans la CDN, y compris les transferts internationaux de résultats d'atténuation.

Cette étude a permis d'analyser des systèmes de collecte et de suivi-évaluation des données existant aux niveaux sectoriels. Elle a permis de se rendre compte, outre le fait qu'ils présentent des insuffisances auxquelles il faut remédier, qu'ils ne permettent pas d'assurer un rapportage fidèle et sincère de la mise en œuvre de la CDN.

Ceci n'est pas surprenant dans la mesure où leurs objectifs n'intégraient pas le rapportage des émissions de GES, ni les impacts des projets et programmes sur les émissions de GES sectorielles.

Aussi est-il nécessaire de les améliorer afin de disposer de données fiables annuellement et de l'étendre afin de permettre la collecte des données sectorielles nécessaires à l'évaluation des émissions de GES au niveau de chaque sous-secteur et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités prévues afin de renseigner le rapport biennal de transparence (RBT) qui est une des exigences de l'Accord de Paris.

Pour ce faire, au-delà de la collecte régulière des données, un audit des systèmes informatiques de traitement des données par secteur est nécessaire afin de s'assurer qu'ils respectent le principe défini par les systèmes d'inventaires de GES de la CCNUCC.

En plus l'étude fait le diagnostic en présentant les points faibles et forts de chaque sous-secteur de la CDN. Les prochaines étapes seront consacrées à l'établissement d'une feuille de route sera établie pour traduire en action et suivre la mise en œuvre de celles-ci.

BIBLIOGRAPHIE

- Change, U. N. (s.d.). *Guide de formation sur l'évaluation de l'atténuation pour les parties non visées à l'annexe1*. SEI Stockholm Environnement Institute.
- DIAGNE, E. (2021). *RAPPORT GENERAL DE L'ETUDE SUR LA MISE EN place d'un système de mesure, notification et de vérification (MNV) de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Sénégal*. ICAT, Dakar.
- Durable, M. d. (2021). *Contribution Déterminée au niveau National (CDN)*. République de Guinée.
- MEDD, D. (2021). *Projet de Préparation de la Troisième Communication Nationale sur les Changements climatiques*. République de Guinée.
- MEDD, D. (Septembre, 2021). *Rapport inventaire des gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie*. République de Guinée.
- MEDD, R. d. (2024). *Premier rapport Biennal Rafraichir Guinée, BUR1*.
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), D. (2019). *Rapport Biennal Actualisé initial (BURi) sur les changements climatiques, rapport IGES Guinée*. République de Guinée.
- NGERIA, P. I. (2022). *Rapport sur les arrangements*.
- PROGRAMME, W.-A. C. (2019). *Analyse documentaire des pays de l'Afrique de l'Ouest*. Environnement et Changement Climatique Canada.